Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201842-20251223-2025_12_2-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le quatre décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absente non excusée : HAMON Sophie

Absents excusés : CHAPRON Frédéric **(donne pouvoir à LENORMAND Ludovic),** MARTIN Fabrice **(Donne pouvoir à RICHARD Michel),** LE GLATIN Dominique (donne pouvoir à MOISAN Catherine), DREZEN-LAURGEAU Marielle (Donne pouvoir à FRÉVILLE Jean-François)

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 13

Secrétaire : Nadège FRANÇAIS

2025-12-2 : PROJET AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE MONCONTOUR
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE
1.1 MARCHÉS PUBLICS

Michel RICHARD, maire, expose que, dans le cadre du projet « d'*aménagement de la Gare de Moncontour* », une partie de l'opération peut être financée par des subventions, un plan de financement est présenté ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	31 500.00 €	Fonds de concours LTM	41 563.00 €
Travaux	647 812.50 €	Conseil Départemental Bande de roulement	100 000.00 €
SDE 22	175 800.00 €	Amendes de police	49 500.00 €
		Remboursement Eaux pluviales LTM	55 000.00 €
		DETR	100 000.00 €
		Région	50 000.00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201842-20251223-2025_12_2-DE

		Conseil Départemental transports scolaire	50 000.00 €
		Autofinancement	409 049.50 €
Total HT	**855 112.50 €**	**Total HT**	**855 112.50 €**

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption plan de financement proposé, et de donner l'autorisation au maire de procéder aux demandes de subventions.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement provisoire présenté ci-dessus,
- De donner l'autorisation au maire de procéder aux demandes de subventions prévues dans ce plan de financement.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Richard

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 18 décembre 2025
et de la publication le 18 décembre 2025

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Richard